



COMMUNIQUE DE PRESSE

Serge Jamgotchian – Énergies et innovations
Violaine Gudín - Communication

COWORKING FABS LABS, TIERS-LIEUX... QU'ES-ACO ?

Le Parc, membre du réseau « Innover en Baronnies provençales », vous invite lundi 14 décembre (17 h 30 dans la salle de la Mairie d'Aubres). Venez échanger sur les nouveaux modes de travail et les tiers-lieux. Parmi les chantiers ouverts par le Parc concernant les enjeux de mobilité, celui relatif au télétravail et aux tiers-lieux suscite aujourd'hui un intérêt grandissant dans les Baronnies provençales. Entrepreneurs, télétravailleurs ou citoyens, venez découvrir l'endroit qu'il vous faut : espaces de coworking, atelier de fabrication (fabs labs), maisons de services au public, etc. Cette soirée ouverte à tous et participative sera l'occasion d'informer et de sensibiliser les habitants des Baronnies provençales aux innovations liées aux technologies numériques. Ces innovations témoignent des nouvelles manières de travailler, de fabriquer, d'entreprendre, d'aménager le territoire. Elles s'incarnent dans des espaces que l'on appelle aujourd'hui des tiers-lieux et qui fleurissent sur de nombreux territoires ruraux

Associations locales, acteurs sur le territoire... Ce réseau local baptisé « Innover en Baronnies provençales » a pour ambition de vous faire connaître et de vous expliquer les nouvelles formes de travail et de nouveaux lieux partagés et collaboratifs. Le déploiement des infrastructures numériques sur les territoires ruraux a rendu possible le développement de nouveaux modes de travail et donc du télétravail. La démocratisation des outils et des usages numériques est également un levier favorisant les innovations socio-économiques et sociétales. Ces innovations s'incarnent dans des pratiques collaboratives via des plateformes en ligne ainsi qu'au sein d'espaces physiques.

Ces espaces apportent localement des réponses matérielles concernant à la fois l'isolement de professionnels travaillant à leur domicile et l'éloignement géographique de personnes résidentes dans des communes relativement enclavées et peu ou pas équipés de services au public. De fait, les tiers-lieux participent à la relocalisation de l'économie des territoires ruraux, voire hyper-ruraux et contribuent à réduire un certain nombre de déplacements entre le domicile et le lieu de travail.

Certains des projets de tiers-lieux en voie de création sur le Parc, sont adossés à des espaces publics numériques labélisés « Espace Publics Internet » pour ce qui concerne les départements de la Drôme et de l'Ardèche. En outre, le Pôle Numérique (laboratoire d'innovation ouverte) anime le réseau des tiers-lieux de la Drôme. Un site web leur est même dédié (<http://www.cedille.pro/>). Le Parc des Baronnies provençales s'étend en partie sur ce département et sur le département des Hautes-Alpes. La mise en réseau des acteurs locaux est une manière de relier sur un plan humain ce territoire à d'autres acteurs et réseaux.

Dans cette même perspective, les initiatives émergentes du réseau « Innover en Baronnies provençales » ont vocation de s'articuler aux problématiques énergétiques. En somme, transition numérique et transition énergétique relèvent d'une double exigence que porte l'ambition de la charte du Parc des Baronnies provençales.

Une autre vie s'invente ici



Le Village * 26510 * Sahune * Tél : 04 75 26 79 05 * Fax : 04 75 26 79 09 * smbp@baronnies-provencales.fr * www.baronnies-provencales.fr

Un des objectifs de la rencontre du 14 décembre est de susciter et d'encourager la création de tiers-lieux sur des communes du Parc. Aussi lors de cette rencontre, il s'agira de mieux connaître les modèles de tiers-lieux existants, mais également d'en imaginer d'autres types pour les Baronnies provençales.